Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251201-D2025120153-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 01/12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **premier décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **11**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **13**
Date convocation : **22.11.25**	Date affichage : **22.11.25**	Secrétaire Séance : **Jean-Yves QUEFFELEC**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Jean-Yves QUEFFELEC, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, Mme Christine LE SAUX, M. Gilles FLAVIGNY, M. Lionel JAM, Mme Lucie RUCH,

Absent(s) excusé(s) :,M. Philippe LE GUEN (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), M. Samuel JAMET (Pouvoir à M. Éric BIZOUARN), M. Charles DAVY LE BOLLOCH, Mme Océane LE JONCOUR.

D.2025.10-53 – Participation au projet de conventionnement avec l'association EPAL Haute Cornouaille

Suite à la fermeture du Centre Social ULAMIR Aulne en janvier 2025, les habitants de Haute-Cornouaille ont exprimé un sentiment de vide et une forte demande pour retrouver un lieu fédérateur et des services de proximité.

Après une démarche participative menée en 2025 (rencontres dans les 11 communes, réunions publiques avec 63 puis 70 participants), les élus communautaires ont décidé à l'unanimité le 15 septembre dernier de relancer un centre social avec l'association EPAL comme opérateur.

La participation de chaque commune est calculée au prorata du nombre d'habitants lors de la contractualisation. L'investissement demandé est justifié par les cofinancements obtenus (75% du budget) et par les services concrets apportés à nos concitoyens. Une convention est envisagée pour une durée de deux 2 ans en cohérence avec l'échéance de la CTG.

Ce projet est une opportunité de recréer du lien social sur notre territoire rural face aux défis de l'isolement, de la précarité et du vieillissement. Il répond à une demande forte des habitants exprimée lors des réunions participatives. C'est un projet structurant pour l'avenir de Haute-Cornouaille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la participation au projet de conventionnement avec l'association EPAL Haute Cornouaille.

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)

Le Maire, Bernard SALIOU

ANNEXE IV REPARTITION DE LA SUBVENTION PAR COMMUNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Commune	Nombre d'habitants – Population municipale (*)	Répartition du nombre d'habitants sur le territoire	Subvention annuelle 2026	Subvention annuelle 2027
Châteauneuf-du-Faou	3 646	24,44%	11 605,75 €	12 683,64 €
Collorec	592	3,97%	1 884,42 €	2 059,44 €
Coray	1 869	12,53%	5 949,30 €	6 501,84 €
Landeleau	982	6,58%	3 125,85 €	3 416,16 €
Laz	684	4,59%	2 177,27 €	2 379,49 €
Leuhan	836	5,60%	2 661,11 €	2 908,26 €
Plonévez-du-Faou	2 174	14,57%	6 920,16 €	7 562,87 €
Saint-Goazec	730	4,89%	2 323,70 €	2 539,51 €
Saint-Thois	709	4,75%	2 256,85 €	2 466,46 €
Spézet	1 743	11,68%	5 548,22 €	6 063,52 €
Trégourez	952	6,38%	3 030,36 €	3 311,80 €
TOTAL	**14 917**	**100%**	**47 483,00 €**	**51 893,00 €**

(*) Données INSEE - Populations de référence en vigueur à compter du 1er janvier 2025



Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251201-D20251201153-DE